



## Procédure pour la mise en candidature

### Informations

- ✓ Nombre de réunion du conseil d'administration : 8 réunions /année
- ✓ Quelques rencontres supplémentaires si vous siéger sur des comités;
- ✓ Le conseil d'administration est constitué de 9 administrateurs;
- ✓ Le mandat est d'une durée de 2 ans;

### Procédure

Pour se conformer aux règlements généraux de l'association, tout(e) candidat(e) désireux(se) de faire partie du conseil d'administration doit respecter la procédure suivante :

1. Être membre actif (titulaire) de l'association chasse et pêche Martin-Pêcheur Inc. *(Prendre note, **que les membres conjoints ne sont pas des membres actifs** et ne peuvent donc pas se présenter pour siéger au sein du conseil d'administration. Pour pouvoir être éligible, le conjoint ou la conjointe doit acquérir la carte de membre au cout de 30,00\$ plus taxes.)*
2. Toutes les mises en candidature devront être reçues par la secrétaire en service au moins 15 jours avant la date de l'assemblée générale, à l'adresse suivante :

Association chasse et pêche Martin-Pêcheur Inc.  
100 Chemin Zec Martin-Valin, St-Fulgence, Qc, G0V 1S0  
Ou par courriel : [direction@zecmartinvalin.com](mailto:direction@zecmartinvalin.com)

3. Tout membre à titre en règle (membre avec carte titulaire) pourra lui-même présenter sa candidature à la condition d'être appuyé par deux membres ou encore deux membres en règles pourront présenter la candidature d'un autre membre. ***Une personne ayant la carte conjoint-e n'est pas autorisé à approuver une candidature.***
4. Le nombre de siège à combler pour l'année 2025 est de cinq (5).

**Important :** Pour assister à l'assemblée générale, il vous faudra avoir en main votre numéro de membre 2024. Nous ferons la vérification à l'entrée de la salle.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec Mme Marie-Josée Savard au 418-674-9170 poste 5 ou Mme Nancy Girard au 418-674-9170 poste 2 (pour vos numéros de membre).